



25, Route de Licques
62890 CLERQUES
Tél. 03.21.35.06.32

République Française
Département du PAS-DE-CALAIS
Arrondissement de SAINT-OMER
Canton de Lumbres
Commune de CLERQUES

Registre des Arrêtés du Maire n° 017-2022

**ARRETE de la circulation
Restriction de la circulation
Au niveau du 57, rue d'Audenfort**

Monsieur Aurélien DOMMANGET, Maire de la Commune de Clerques,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 6 novembre 1992,
Vu la circulaire ministérielle n°86.230 du 17 juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière, notamment le paragraphe I.1.3 relatif à la police de la circulation à l'intérieur des agglomérations,
Vu la demande faite par DS Littoral en date du 10 novembre 2022,
Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures de sécurité pour permettre le bon déroulement des travaux situés au 57 rue d'Audenfort,

ARRETE

Article 1 : Des travaux auront lieu à compter du 28 novembre 2022 pour une durée de 45 jours. Ces travaux seront situés au niveau du 57 rue d'Audenfort, la circulation sera restreinte à 30km/heures, il sera interdit de stationner et de dépasser.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise ENEDIS.

Article 3 : Monsieur DOMMANGET, Maire de la commune, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ardres, l'entreprise DS Littoral, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Omer.

Fait à Clerques, le 17 novembre 2022

Aurélien DOMMANGET,
Maire

